

Obs n°36 - Mme Cauchois

Sujet : [INTERNET] Futures Energies Mayenne Ouest

De : Catherine Cauchois <

Date : 17/07/2023 23:58

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Madame, Monsieur

Vous trouverez en pièce jointe une lettre en contribution à l'enquête publique complémentaire sur l'installation d'aérogénérateurs par Futures Energies Mayenne Ouest sur les communes de Château-Gontier, Gennes-Longuefuye, Saint Denis d'Anjou et Bouère

Je vous remercie de bien vouloir joindre ce courrier au dossier

Cordialement

Catherine Cauchois

—Pièces jointes : _____

lettre future energie mayenne

30 octets

Madame Catherine Cauchois
Les Arcis
53170 Meslay-du-Maine

Lundi 17 juillet 2023

Monsieur Jean-Michel POTTIER
Commissaire-Enquêteur

Transmis par voie électronique à l'adresse : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Objet : Contribution à enquête publique complémentaire - Futures Energies Mayenne Ouest -

Madame la Préfète,

Monsieur le commissaire enquêteur,

Propriétaires du château des Arcis (inscrit M.H.) depuis 2003, nous (mon mari et moi-même) avons mené avec l'aide de l'Etat et de la Région une vaste campagne de restauration des bâtiments et des jardins depuis 2008.

Ayant exercé comme médecin jusqu'en 2017 en région parisienne, je me suis ensuite vivement intéressée au patrimoine bâti et naturel de la Mayenne dont j'ai découvert la richesse. Je me suis alors impliquée dans des associations de patrimoine et de parcs et jardins.

On ne peut s'investir dans la restauration d'un parc historique et y travailler comme jardinier sans mesurer l'impact du réchauffement climatique et réaliser la nécessité absolue de lutter contre. Nous nous devons de transmettre à nos enfants une planète préservée, et l'installation d'éoliennes est une des possibilités que le gouvernement nous propose. Aujourd'hui, la transmission de notre patrimoine historique et du patrimoine naturel paraissent sur deux axes parallèles qu'il faudrait s'efforcer de contrôler sans se contredire.

J'ai appris avec surprise l'installation projetée de dix éoliennes sur les Pays de Château-Gontier et de Meslay-Grez. En 2011 nous n'habitons pas encore sur place, nous n'avons entendu parler de rien, et personne ne nous a informé.

Nous avons fait connaissance avec le processus d'installation d'éoliennes avec le parc du Buret, situé à 3,5 km des Arcis ; A l'époque, prévenus par l'architecte des Bâtiments de France, nous avons étudié attentivement le dossier et fait confiance aux photomontages et assertion du constructeur qui nous promettait que ses éoliennes seraient totalement invisibles de l'ensemble du site ... Quelle erreur ... Nos visiteurs ne manquent pas de nous signaler la présence d'éoliennes bien visibles à la sortie de notre salle d'accueil (orangerie ISMH) entre le château et le Grand Bâtiment des Servitudes, posant la même question lancinante : « et vous avez laissé faire ça ? »

En Mayenne plusieurs propriétaires de monuments historiques ont connu malheureusement la même aventure ... A Lassay-les-Châteaux, par exemple l'ancien maire M. Crinière avait cru les promoteurs qui lui avaient assuré que les éoliennes de Niort la Fontaine seraient invisibles du château et non gênante pour « sa petite cité de caractère ». Il avait été abusé par des photomontages « peu réalistes ». M. Lataste, Conservateur régional des Monuments historiques, avait clairement manifesté sa réprobation

à l'ABF de l'époque pour la covisibilité écrasante de ces éoliennes avec le MH qu'est le château-fort de Lassay et avec le village. Un de vos prédécesseurs, Madame la Préfète, a eu la même réaction. Il semblerait que ce soit le même ABF qui ait traité le dossier des éoliennes qui nous préoccupent actuellement. Nous devenons donc méfiants par la force des choses ;

Après lecture attentive et étude minutieuse du dossier des éoliennes devant être installées sur les communautés de communes de Château-Gontier et Meslay-Grez, je me permets de faire les remarques suivantes :

- Les photomontages :

Ils présentent de nombreuses erreurs déjà démontrées par des opposants au projet, que ce soit sur l'église Saint-Jean de château Gontier, ou encore sur la petite cité de caractère de Saint-Denis d'Anjou ... Dix monuments historiques sont listés comme étant le plus impactés ; Pourtant seul le château de Vaux en Maine et Loire a eu « droit » à des photomontages qui sont semble-t-il approximatifs et d'une fiabilité plus que douteuse. Le château du Puy, à Ruillé-Froids-Fonds, situé à 5 ou 6 km, et le château de Magnanne à 9 km ont été écartés car estimés « peu touchés » ... Les termes de probable » et de « possible » sont régulièrement utilisés révèlent un travail bâclé pour un dossier d'incertitude de peu de qualité : une étude sérieuse permettrait d'infirmer ou d'affirmer avec certitude les nuisances ou non de co visibilité.

Aujourd'hui les les éoliennes du parc du Buret sont visibles à plus de 15 km quand on vient du Maine et Loire ; il y aura donc évidemment une Co visibilité dans le projet actuel ... Les propriétaires n'ont même pas été mis au courant des projets ... Pourquoi cette omerta si il n'y a pas de problème de co visibilité ? Il est inutile de cultiver le secret... Il serait normal que les dix sites impactés bénéficient d'une étude sérieuse sous forme de photomontages « professionnels » ou de tout autre outil adéquat.

La préservation des paysages français nous paraît un enjeu important pour l'avenir de notre pays.

- Impact touristique :

La situation du tourisme en Mayenne a considérablement évolué ces dernières années ; comme en témoigne bien un article de Franceinfo 3 Pays de la Loire du 7 juillet 2023 intitulé *La Mayenne : Nouvel Eldorado des touristes, accueille de plus en plus de touristes en quête de calme, de fraîcheur et de verdure* <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/mayenne/la-mayenne-le-nouvel-eldorado-des-touristes-2809100.html>. Les gîtes se sont multipliés, la « vélo-Francette connaît un succès et un essor fulgurant. Nos paysages préservés sont plébiscités ; Or les enquêtes menées par des organismes sans lien avec l'industrie de ces aérogénérateurs le montrent bien : le touriste n'aime pas les éoliennes ...

Château-Gontier fait partie des « plus beaux détours de France », Saint Denis d'Anjou est petite cité de caractère ; les territoires dans la zone de 15 km de rayon autour des éoliennes prévues est incroyablement riche en monuments historiques ... Plus d'une centaine ...

La « Route des Joyaux de la Mayenne » (www.chateaux-jardins-mayenne.fr), créée en 2018, qui regroupe sur le département 15 sites historiques ouverts à la visite compte sept de ses sites dans cette zone (Château de la Rongère, Manoir de Favry, château de Varennes l'Enfant avec la chapelle Sainte Catherine, château du Puy et ses jardins ISMH, château de Magnanne classé aux MH, Moulin de Thévalles dans son site Natura 2000, château et jardins des Arcis ISMH) ; l'association participe largement au développement touristique, culturel et patrimonial de la Mayenne.

Depuis 2011, date de l'étude, parmi les grands jardins des Pays de la Loire, les jardins et le parc du château de la Rongère (seul parc classé MH de la Mayenne), et les jardins (inscrits MH) du château des Arcis ont eu l'appellation « Beau Jardin » délivré par l'Association des Parcs, Jardins et Paysages des Pays de la Loire (APJPL). Les jardins du manoir de Favry ont eu le label national « Jardin Remarquable » délivré par le ministère de la Culture.

Toujours depuis l'étude de 2011 certains monuments comme le château de Thévalles sont devenus monuments historiques. Les touristes viennent de plus en plus loin pour visiter et séjourner sur ce territoire, et les retombées économiques s'améliorent ; Le tourisme du Sud Mayenne est en plein essor, la marque « Slowlydays » de la Mayenne connaît un franc succès...

Il est évident que l'impact touristique est maintenant sous-évalué, une nouvelle étude s'impose.

- La biodiversité : avifaune et chiroptères

L'étude doit absolument être réactualisée en raison des changements climatiques et de l'évolution de cette biodiversité ; des zones comme les deux étangs qui entourent le parc du château de Puy, très riche en oiseaux d'eau, insectes ... n'ont pas été prises en compte par exemple.

- De l'honnêteté envers les élus, les décideurs et la population locale :

Nos élus souhaitent vivement utiliser les énergies renouvelables ; l'installation d'éoliennes sur leur territoire leur paraissent être une évidence, d'autant plus si financièrement les habitants peuvent ainsi bénéficier de meilleurs services ; Leurs réflexions et décisions de l'époque peuvent se comprendre, mais elles ont été basées sur un dossier incomplet et inexact, voire erroné. Pour que leur choix se fasse en toute sérénité, les dossiers se doivent d'être irréprochables sur le plan technique et dans leur argumentaire. De plus le temps ayant passé depuis 2011 il faut tenir compte des répercussions négatives pour la fréquentation touristique et la pollution irréversible de nos paysages avec toutes les autres fermes éoliennes déjà mises en place et les Co visibilité qui en résulteront. Le patrimoine historique de la Mayenne se révèle également de plus en plus avec succès et la coexistence avec les éoliennes est de moins en moins appréciée. Dans l'avenir, les paysages sans éoliennes seront recherchés par les amateurs de la Nature et de l'Art

Les élus et les promoteurs éoliens se doivent de prévenir individuellement les habitants : un tweet serait plus efficace qu'un entrefilet sur Ouest France et un affichage à la mairie ...

Pourquoi les propriétaires des dix monuments historiques reconnus comme les plus impactés n'ont pas été tous prévenus ? Cela aurait été un strict minimum. La population de Saint-Denis d'Anjou et de Château-Gontier est-elle vraiment au courant actuellement ?

On subit mieux une contrainte qu'on a accepté en toute connaissance de cause et pour le bien général...

Le fait que, lors de plusieurs projets, des riverains ont découvert qu'on les avait trompés est très négatif et source de mauvaise réputation et de manque de confiance envers de futurs projets ; les élus ne peuvent que souffrir dans leur réputation alors qu'ils ont été le plus souvent abusés.

Ce projet a été trop mal étudié pour qu'il puisse être accepté ; un avis positif ne peut pas être donné et serait pénalisant pour l'avenir d'autres projets mieux étudiés et moins impactant : Saint-Denis d'Anjou et Château-Gontier, le château de Vaux sont de trop beaux sites patrimoniaux pour qu'on les abîme ainsi, de même pour les châteaux de Magnanne et Le Puy, le cimetière de Bouère ; la liste est trop longue pour les énumérer tous ...

Présidente de l'association « Quatre Pa(s) en Mayenne » (Parcs et Jardins, Passion, Partage) qui a créé la « Route des Joyaux de la Mayenne », membre du conseil d'administration de l'APJPL, correspondante de Jaspe en Mayenne, au nom de ces associations que je représente sur ce territoire, je demande qu'un avis négatif soit donné à ce projet.

Veillez croire, Madame la Préfète, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Catherine Cauchois

Tél :

Administratrice de l'Association des Parcs, Jardins et Paysages de la Région Pays de la Loire, p.o ;
Madame Christine Toulhier, Présidente de l'APJPL, empêchée

Présidente de l'association « Quatre Pa(s) en Mayenne » (Parcs et Jardins, Passion, Partage) (Route des Joyaux de la Mayenne)